

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 57 (1928)

Heft: 9

Artikel: M. Python et les entreprises électriques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. PYTHON

ET LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

Le redirais-je encore ? une conversion d'emprunt a dégagé le fonds initial de l'Université auquel est venue s'ajouter la dotation de Fribourg compensée par la suppression d'une prérogative en matière d'impôt. En coopérant à l'œuvre nationale, l'Etat ni la ville n'ont aggravé les charges de leurs contribuables. Au contraire, il suffit que l'on compulse les comptes jusqu'en 1918, pour vérifier que l'impôt n'a pas été majoré et qu'un dégrèvement est intervenu, dans la période d'avant-guerre, grâce à l'abaissement du prix de vente du sel.

La préoccupation d'assurer la continuation de l'œuvre sous d'aussi sages auspices, on la retrouvera dans les opérations subséquentes, où se réalise victorieusement cette pensée maîtresse : « Créer une institution utile au pays sans accroître les contributions publiques ! »

En 1895, trois Facultés fonctionnaient avec un effectif grandissant d'élèves. C'est ici que s'ingère un fait nouveau que le compte rendu de l'Etat relate ainsi : « Le 10 mai, vous (Grand Conseil) avez décrété la fondation de la Faculté des sciences, noble et grande pensée par laquelle vous avez voulu couronner la législature si féconde issue des élections générales de 1891. » Avant que la quatrième Faculté ait inauguré ses cours en présence du représentant du Pape, Mgr Lorenzelli, la décision prise avait fait sensation en notre cité et mis en émoi le groupe étroit de ses érudits et de ses savants : « Vraiment, M. Python, demanda l'un d'eux au Directeur de l'Instruction publique, vous songez à créer une Faculté des sciences ? Mais vous courez au-devant d'un formidable fiasco ! Où trouverez-vous les professeurs pour peupler vos chaires ? Il n'en existe pas dans le monde catholique ! » Le bon M. Python, qui avait en poche la liste des nouveaux maîtres et leurs adhésions formelles, laissa l'interlocuteur à sa conviction qui devint de la stupeur quand, le lendemain, parut dans les journaux l'avis de la nomination des Bistrzycki, des Arthus, des Baumhauer, des Westermeier, des Lerch, des Daniëls, des Brunhes, etc., qui honorent ou ont honoré notre haute science et donné un lustre incontestable à l'Institut de Pérolles.

Mais il fallait renter ses chaires et ménager des ressources suffisantes aux laboratoires. On devine que ce fut là un cuisant souci du Directeur de l'Instruction publique, souci qu'il nourrissait déjà avant l'heure de l'achat par le canton du domaine et des installations hydrauliques des Eaux et Forêts, cette base de notre politique électrique devenue si puissante et si prospère. Remontons à ses origines pour mesurer le chemin parcouru et apprécier l'effort que la réalisation de l'idée exigea de la part de celui qui la conçut et qui triompha de ses multiples adversaires !

Qui connaît aujourd'hui, dans les rangs de la jeunesse, l'histoire des « Entreprises électriques fribourgeoises » ? Je l'ai contée ailleurs et ne saurais mieux faire que de reproduire ici quelques passages de ma description.

S'il est une initiative hardie, n'est-ce pas celle qui fit passer l'œuvre de Ritter entre les mains de l'Etat. Elle fut fondée vers 1870 d'après un thème simple aujourd'hui, mais alors combien novateur : « Barrer la Sarine, en élever le niveau à un point donné pour obtenir une hauteur de chute capable d'actionner des turbines génératrices d'une force que des câbles téléodynamiques transportaient sur le plateau de Pérolles. » La guerre franco-allemande donna un coup mortel à cette tentative industrielle en paralysant son exportation. Tout ne fut pas perdu, cependant. La force motrice subsistait avec son appareillage assez bien entretenu ; de même que le service urbain d'alimentation d'eau, les constructions et le domaine de Pérolles. L'ensemble de l'entreprise avait coûté près de trois millions, mais ne produisait, l'année qui la vit changer de maître, qu'un maigre revenu de 1,447 fr. Des pourparlers s'étaient engagés entre la commune de Fribourg et la Société en liquidation des Eaux et Forêts, pour une reprise éventuelle du bilan par la ville ; ils n'aboutirent qu'à une offre dérisoire aussitôt rejetée. Alors Monsieur Python entra en scène, s'étant avisé qu'il y avait un bon parti à tirer, pour la collectivité, de cette propriété qu'on savait convoitée par un consortium d'affaires et qui valait mieux que sa réputation ou son utilisation restreinte. Il fallut tout son optimisme pour faire partager sa conviction à ses collègues. La Société qui exigeait 1,200,000 fr. transigea jusqu'à 585,000 fr., chiffre qui formera la base d'un contrat de vente stipulé par le ministère du notaire Burgy, le 24 septembre 1888, à l'Hôtel de Fribourg, entre M. Stanislas Æby, représentant de l'Etat, et M. Alphonse Kœchlin-Geigy, de Bâle, président de la société en liquidation.

Qu'avait-il donc vu dans l'avenir le jeune Directeur de l'Instruction publique ? prévoyait-il le développement inouï de cette entreprise, l'énergie qui allait jaillir du Barrage de Ritter et des installations successives construites le long de la rivière ? supputait-il le rendement de l'œuvre totale dont le bilan a passé de 585,000 fr. à 40,000,000 environ et qui donna à M. Favon, député de Genève, l'occasion de féliciter, un jour en conférence publique, le gouvernement de Fribourg pour son esprit de progrès et ses initiatives ? Qu'avait-il envisagé tout d'abord ? mais le moyen de renter la nouvelle Faculté des sciences, la plus coûteuse de toutes et l'avant-dernier fleuron de la belle couronne tressée par les catholiques suisses en l'honneur de la science.

Le transfert à l'Etat de la propriété de la Société en liquidation des Eaux et Forêts ne fut pas exempt de cette hostilité sourde qui accompagne tout progrès en pays de Fribourg. Le 21 septem-

bre 1888, le Grand Conseil appelé à examiner le projet d'achat de l'actif de l'entreprise, accorda, par toutes les voix contre une, sa ratification à l'opération. Quel était ce solitaire irréductible ? Pourquoi ne pas le nommer puisqu'il a glissé dans l'histoire comme un type d'opposition négative, comme un modèle de dénigrement systématique « quand même » de tout renouveau ! M. Liechti fut, en effet, l'unique député qui combattit la proposition si opportune et si prévoyante en perspective. Il fallait la discuter sans retard, faute de quoi, on risquait de voir cette entreprise passer en d'autres mains. Le député du Moratois s'insurgea contre la précipitation apportée à la conclusion de l'affaire. Il signala l'impossibilité d'une augmentation du produit du service des eaux ; et, en 24 ans, on a vu ce service décupler son rendement. Critiquant le rôle de l'Etat en matière industrielle, il n'a pas même prévu que la ville de Morat lui donnerait un éclatant démenti en prenant un abonnement forfaitaire à l'électricité et en réalisant ainsi un bénéfice qui a échappé à d'autres communes moins perspicaces. Mais, — comble de sagacité, — M. Liechti déclara « ne pouvoir se fier à l'avenir de l'électricité qu'on voulait lui faire entrevoir et à son rayonnement dans le canton » ! Et il prédit la continuation des déboires qui avaient abreuvé l'ancienne compagnie en liquidation. Etrange autant qu'inhabile, sa diatribe laissa indifférents ses propres amis. Il est heureux que les propos de tels sceptiques n'obtiennent pas toujours créance ; car leur esprit de dénigrement finirait par lasser toute initiative et entraver les élans des cœurs généreux. Vingt-quatre ans plus tard, alors que l'entreprise des Eaux et Forêts avait brillamment tenu ses promesses, que l'usine de Hauterive fournissait des forces considérables pour l'éclairage et l'industrie, que l'Oelberg venait d'être construit dans des conditions remarquables de technique et d'économie, on pouvait entendre une autre voix faire écho au « delenda Carthago » de M. Liechti et reprenant l'argument du député de Morat, pronostiquer encore que l'électricité pourrait bien être détrônée par un agent plus énergique et moins dispendieux que celui que produisent les centrales électriques et leur coûteux appareillage : Oh ! n'insistons pas !

D'autres obstacles surgirent sous les premiers pas de l'établissement industriel entré dans le domaine de l'Etat.

Le 1^{er} octobre 1888 avait été la date fixée pour la prise de possession des immeubles et des installations de Pérolles. La veille du jour où cette « œuvre d'orgueil », — mot dont a longtemps abusé un journal de notre ville et que l'avenir a condamné, — la veille du jour où la gestion des Eaux et Forêts devait prendre son essor, la rivière se mua en torrent. Elle franchit ses berges et menaça d'envahir les rues basses. Jamais encore la « libre Sarine » ne s'était montrée aussi indépendante. Je me revois, malgré la pénombre qui estompe cette époque déjà lointaine, accompagnant mon vieil ami Sermoud vers la région de la Maigrauge. Les flots grossis sans cesse franchissaient

le barrage, remplissaient le canal de décharge et envahissaient le côté nord de l'usine transformée en îlot émergeant des flots tourmentés. Les vagues atteignaient un niveau dont on pouvait, il y a peu de temps, mesurer la hauteur sur la façade du bâtiment ; elles en battaient le portail, au point de l'enfoncer et d'emporter, avec les gens qui s'y trouvaient, l'âme de la création de Ritter.

A l'heure où j'admirais la puissance du génie irrité des grandes eaux, que se passait-il au Barrage ? Je l'ai appris plus tard ! On consolidait avec force étaçons et madriers, la porte en danger, et, par leur présence, MM. Python et Menoud, qu'avait émus et inquiétés l'état anormal de la rivière, encourageaient les ouvriers pendant cette soirée de péril extrême. Mais que faisait-on en ville ? Peu de gens se sont doutés de l'imminence de la catastrophe. On aura le sentiment du malheur évité, le lendemain matin, en apprenant que la grande conduite du Guintzet encastrée, pourtant, dans son bloc de béton en travers de la rivière au lieu dit « le bout du monde », avait été emportée par les vagues furieuses. Et l'on pourra voir alors quelques citoyens assez peu amis du pays pour jubiler en face d'un accident qui eût pu être une ruine et qui, — Dieu merci, — n'eut d'autre résultat qu'une dépense imprévue de 20,000 fr. Mais cette circonstance découragea ceux qui songeaient à intenter un procès à l'Etat au nom de la ville sacrifiée dans une acquisition qui devait être stipulée à son profit en vertu d'un prétendu droit de préemption.

N'a-t-il pas fallu à M. Python une souveraine confiance en l'avenir, quelque chose comme un don de seconde vue, pour résister à tant d'assauts déferlant contre ses projets ? Sans doute, s'il a trouvé des sceptiques et des adversaires, il a rencontré aussi des dévouements en des intelligences d'élite qui ne lui ont jamais marchandé leur concours, notamment dans la majorité de ses collègues au Conseil d'Etat. Puisque l'occasion vient se présenter sous ma plume, on ne me pardonnerait pas de taire ici le nom de M. Louis Cardinaux, conseiller d'Etat, l'*alter ego* du Directeur de l'Instruction publique et son dévoué soutien dans la rude pérégrination de sa vie. Je nommerai également M. Charles Gottrau, qui assumait la direction de l'entreprise jusqu'au jour où elle fut englobée dans le complexe des « Entreprises électriques fribourgeoises » qui était un projet de la précédente administration. Ce projet a donc gardé à la collectivité une institution industrielle considérable qui n'a pas encore dit son dernier mot et dont le rendement, selon le plus récent budget de 1928, se chiffre par 744,000 fr. de bénéfice net.

Pour ceux qui ont le culte des chiffres, reproduisons le tableau suivant :

Année 1889	produit net	Fr.	1,447
» 1900	» »	»	137,798
» 1912	» »	»	378,000
» 1928	d'après budget	»	744,000

Certes, il ne fait pas bon dans les républiques grandes et petites, surtout petites, s'occuper des intérêts généraux. Que bien vite naît la suspicion sous la dictée de la malveillance ! Un jour, on enquêta ; des agents d'une fiduciaire quelconque scrutèrent moult registres de comptes et, soudain, le bruit se répandit qu'on avait découvert des écritures qui semblaient irrégulières. Enfin, le tintamarre qui naissait de cette constatation fut bientôt étouffé dans les couloirs de notre maison commune. Tout se justifiait pleinement et l'on mit une sourdine à des commentaires inconsidérés et à de trop zélées divagations. Aristide est de tous les âges ; si on peut le frapper d'ostracisme, le paysan de l'Attique parfois se ravise et réforme son jugement sur le citoyen méconnu. Notre Aristide a vécu assez pour voir un retour des choses et, naguère, alors qu'il n'était plus, on eut une appréciation équitable de son œuvre ; preuve en soit cette séance du 15 février 1927, où le président du conseil d'administration des Entreprises électriques fribourgeoises rappela à ses collègues la mémoire de M. Georges Python, membre du Conseil.

« Sans l'initiative géniale de M. Python, a exposé M. le conseiller d'Etat Buchs avec la droiture qui le distingue, sans son vaillant courage et son audacieuse volonté, il est probable que nous ne serions pas, aujourd'hui, assis autour de cette table pour présider à l'administration d'une institution qui est un des piliers de notre existence économique....

« Vous savez par suite de quelles circonstances, après une vingtaine d'années d'efforts tenaces et assidus, la Société des Eaux et Forêts, fondée par l'ingénieur Ritter, se trouva, en 1888, acculée à la ruine et obligée de liquider. Les acquéreurs étaient, toutefois, rares et indécis, les amateurs hésitaient et ne se doutaient pas du brillant avenir réservé à la force hydraulique transformée en énergie électrique. Des pourparlers avec la ville de Fribourg n'avaient pas abouti et aucune solution ne semblait devoir intervenir. On se sentait inquiet et mal assuré, la confiance manquait, l'horizon n'était pas clair.

« Brusquement, on apprit que l'Etat de Fribourg se déclarait preneur et se mettait en devoir de faire l'acquisition de l'Entreprise en vue de l'exploiter pour son propre compte. L'opération fut ratifiée par le Grand Conseil, le 21 septembre 1888...

« Ce coup de barre hardi fut un de ceux par lesquels le jeune et bouillant conseiller d'Etat Python signalait sa présence dans l'équipage de notre barque cantonale. Il avait entrevu le succès réservé à l'énergie électrique, l'importance qu'elle allait prendre, et il voulait en assurer les avantages à son canton de Fribourg...

« Nous avons, déclara-t-il, acheté les Eaux et Forêts dans la « pensée d'en affecter, plus tard, les bénéfices à l'Université. A cette « époque, en 1888, personne n'espérait un produit si beau. L'Etat « retire de cette entreprise un intérêt presque usuraire, le 5 %. Nous

« le lui laissons. Nous ne lui demandons que le surplus. » M. Python a vu ainsi très promptement prendre racine et prospérer la graine qu'il avait semée. Il a pu assister au brillant épanouissement des Entreprises électriques et enregistrer, non sans fierté, les récoltes.

« Cette croissance a été telle que les Entreprises électriques fribourgeoises ont pu vivre leur propre existence et subsister par leurs propres moyens, tout en apportant un appréciable appoint à la Caisse de l'Etat. A telle enseigne que le but de leur activité a dépassé celui que leur avait assigné leur créateur : servir une rente annuelle à l'Université. Cette obligation n'est plus pour elles qu'une prescription secondaire, un article de leur cahier des charges, dont elles ne manqueront pas, d'ailleurs, de s'acquitter ponctuellement. Mais il n'en reste pas moins que les Entreprises électriques fribourgeoises sauront conserver la mémoire de leur fondateur et lui garder la reconnaissance qui lui est due.

« Il n'a jamais cessé de s'intéresser activement à la bonne marche de son œuvre. Pendant de longues années, il en fut l'animateur direct. Puis, en 1915, après la nouvelle organisation qui la séparait de l'administration immédiate de l'Etat, il fit partie du Conseil d'administration et conserva ce mandat jusqu'à sa mort.

« Le peuple fribourgeois n'oubliera jamais que le conseiller d'Etat Python a tiré de la force brutale et sauvage de nos torrents l'énergie bienfaisante et active qui, jusque dans le plus petit hameau, travaille au service des Fribourgeois et, dans cette lumière qui illumine la villa, la chaumière, la route, les villes et les villages de notre canton, le nom du créateur de nos Entreprises électriques brillera d'un rayonnant éclat. »

(A suivre.)



E. G.

COMPTABILITÉ

Premier endossement

M. Bloch, marchand de bétail à P., ne gardera pas par devers lui le billet à ordre signé en sa faveur par L. Bussard. Comme il a un compte courant ouvert auprès de la Banque populaire de la Broye, il se présente au guichet le jour même de la signature et négocie l'effet de commerce Bussard.

Mais la Banque, si elle connaît la situation financière de M. Bloch et qui lui a ouvert un compte, elle ignore la solvabilité de Bussard ; aussi, avant de lui escompter le billet B., exige-t-elle la signature de M. Bloch, que ce dernier appose au verso du billet à ordre (Endossement), de la manière suivante :

« Payez à l'ordre de la Banque populaire de la Broye, à Payerne.

Payerne, le novembre 1926.

R. Bloch. »

La Banque escompte alors le billet Bussard par 800 fr. moins un escompte de 6 % pour 6 mois et crédite le compte Bloch de cette somme, si elle ne lui verse pas le montant du billet escompté.